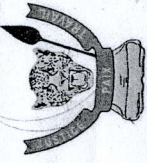


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 063/2023

ALE BIEN ETRE BIEN VIVRE

Après avoir reçu la convention n° 7357/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre millions huit cent dix mille cent vingt, quatre-vingt-deux centimes (USD 4 810 120,82) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains trente-trois mille six cent septante, quatre-vingt-cinq centimes (USD 33 670,85).

Fait à Kinshasa, le 05/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i